

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**AUX ARRETES MUNICIPAUX**

URB\_2024\_10\_386

**OBJET : RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**  
**DÉPOSE ET REPOSE MAT ÉCLAIRAGE**  
**RUE DU CHÂTEAU D'EAU**  
**DU 04 AU 15 NOVEMBRE 2024**



Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 10 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses pouvoirs au Maire,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en matière de réglementation de la circulation, et notamment les articles L.2122-1 et L. 2122-2,

Considérant la demande de l'entreprise DALKIA ELECTROTECHNICS CITELUM domiciliée à Fretin (59273), d'effectuer des travaux de dépose et repose de mât d'éclairage public, rue du château d'eau du 04 au 15 novembre 2024.

Considérant les mesures et précautions destinées à assurer la sécurité des riverains, des usagers des rues et du personnel de chantier,

**ARRETE**

Article 1 : Des travaux de pose et repose de mât d'éclairage seront réalisés par l'entreprise DALKIA ELECTROTECHNICS CITELUM, du 04 au 15 novembre 2024, rue du Château d'eau.

Article 2 : Au droit du chantier, la vitesse sera limitée à 20km/h et le stationnement interdit.

Article 3 : l'entreprise DALKIA ELECTROTECHNICS CITELUM veillera à maintenir l'accès aux véhicules de secours et d'urgence.

Article 4 : La pré-signalisation et la signalisation seront mises en place, contrôlées et entretenues par l'entreprise DALKIA ELECTROTECHNICS CITELUM sous sa seule et entière responsabilité.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront pénalisées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'une contestation dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Lille.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Brigadier-Chef du Commissariat de Raismes
- La Police Municipale de Raismes,
- Au service Cadre de Vie de la Ville de Raismes
- L'entreprise DALKIA ELECTROTECHNICS CITELUM

Raismes, le 30 octobre 2024

Le Maire,

**Aymeric ROBIN**

Pour le Maire, par délégation  
Le conseiller municipal délégué

Jean-Paul BIREMBAULT



Affiché le.....	31	oct.	2024
Transmis en Sous-Préfecture le.....			
Document exécutoire du.....			
Notifié le.....	31	oct.	2024